

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS**

date de convocation : 5 septembre 2016

Séance 14 septembre 2016

L'an deux mille seize le quatorze septembre, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Rilly la Montagne au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain TOULLEC, Président.

Nombre de membres
en exercice : 29
présents : 26
Votants : 23

PRESENTS : A.TETENOIRE. F.CHARPENTIER. C.DOUREAU .N.RULLAND. J.P.JOREZ. M.HUTASSE. Y.DUCHATEL
M.LEQUEUX. G.ROTHIER. A.TOULLEC. V.CHAUMET. K.FOURNIER. D.BOUDVILLE. S.HIET. D.SACY. C.CHER.
T.GIBELIN. G.FLAMAND. M.A.GARRICK. G.DESSEY. W.DUBOS. J.P.COQUELET. R.FERNANDEZ
EXCUSES : R.AYALA. S.HERBERT. A.BEAUFORT. J.GRAGE. F.HATTE. F.LESEUR.

N° 72/16 TRAVAUX AMENAGEMENT JARDIN PHARE DE VERZENAY / CHOIX DES ENTREPRISES

VU la délibération n°43/2016 prise par le conseil communautaire en date du 25 mai 2016

VU l'avis d'appel d'offres publié en date du 1^{er} juillet 2016

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 13 septembre 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité

DE VALIDER les avis de la commission d'appel d'offres et de faire réaliser les travaux par les entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 Espace vert : entreprise ARTOPIA Pour un montant HT de 103.238,

Pour le lot n°2 Revêtements béton décoratif : entreprise MINERAL SERVICE pour un montant HT de 19.711,05

Pour le lot n°3 Construction bois : entreprise FRANCIAL pour un montant HT de 38.751 €

Pour le lot n°4 Eclairage : entreprise BARCAIONI SAS pour un montant HT de 14.682,32 €

DE MANDATER le Président pour signer les marchés correspondants et les pièces y afférentes

N° 73/16 REGROUPEMENT SCOLAIRE DES COMMUNES DE BILLY LE GRAND, LES PETITES LOGES, TREPAIL et VAUDEMANGE

VU les statuts de la Communauté de Communes Vesle & Coteaux de la Montagne de Reims et notamment son article 2.5

CONSIDERANT la situation des écoles de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange et les prévisions d'effectifs scolaires pour ces communes

CONSIDERANT la discussion solidaire de ces communes et la réflexion intercommunale sur un projet de regroupement pédagogique concentré (tous les niveaux d'enseignement regroupés sur un même site) comme suit :

- Création d'un pôle scolaire pédagogique maternelle et élémentaire avec restaurant scolaire devant accueillir les élèves des communes de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail et Vaudemange
- Intégration des services d'accueil liés au périscolaire (garderie, NAP, restauration)
- Mise à disposition à titre gratuit par la commune des Petites Loges des locaux scolaires existants et d'un terrain constructible attenant

- Souhait du maintien des classes existantes dans les écoles actuelles dans l'attente de l'ouverture de ce nouveau pôle scolaire

VU la délibération n°2016-19 prise par le conseil municipal des Petites Loges en date du 31 mars 2016

VU la délibération n°25/2016 prise par le conseil municipal de Vaudemange en date du 14 juin 2016

VU la délibération n°2016/62 prise par le conseil municipal de Trépail en date du 9 février 2016

VU la délibération n°02/2016 prise par le conseil municipal de Billy le Grand en date du 4 février 2016

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité

DE FAIRE réaliser une étude par un cabinet conseil pour déterminer la meilleure opportunité pour implanter un pôle scolaire compte tenu des effectifs, de leur évolution, des circuits de transports, des terrains disponibles, etc, sur l'ensemble du territoire des communes de Billy le Grand, Les Petites Loges, Trépail, Vaudemange et Sept Saulx.

DE MANDATER le Président pour retenir un cabinet compétent.

N° 74/16 CONVENTION OBJECTIFS ET SUBVENTION ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE DE BEAUMONT SUR VESLE

CONSIDERANT que la bibliothèque de Beaumont sur Vesle est gérée par l'association nommée « Bibliothèque de Beaumont sur Vesle »

VU le projet de convention d'objectifs à signer avec cette association

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité

DE MANDATER le président pour signer au nom de la CCVCMR la convention d'objectifs de gestion de la bibliothèque de Beaumont sur Vesle

D'ATTRIBUER à l'association « bibliothèque de Beaumont sur Vesle » pour l'année 2016 une subvention d'un montant de 1.100 €

N° 75/16 OUVERTURE POSTE CONTRACTUEL 10 HEURES PAR SEMAINE SUITE DISSOLUTIONS SIVU DES GRANDS PRES ET SMS RILLY LA MONTAGNE

CONSIDERANT la dissolution du SIVU DES GRANDS PRES en date du 31 décembre 2013,

CONSIDERANT la dissolution du SIS DE RILLY LA MONTAGNE en date du 31 décembre 2014,

CONSIDERANT la création de la Communauté de Communes VESLE ET COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS en date du 1^{er} janvier 2014,

VU le transfert de Madame Annie-Claude BOUVIER, secrétaire des syndicats cités ci-dessus, à hauteur respectivement de 4/35^{ème} et 6/35^{ème},

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire suite aux dissolutions des Syndicats d'ouvrir un poste à hauteur de 10/35^{ème}.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité

D'OUVRIR un poste sur le grade de Secrétaire de Mairie à temps non complet à hauteur de 10/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2016.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste sont inscrits au budget AFFERMAGE – chapitre 012.

N° 76/16 OUVERTURE POSTE GESTION ANIMATION ET COORDINATION AFFAIRES SCOLAIRES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

VU la délibération n°60/16 prise par le conseil communautaire en date du 6 juillet 2016

CONSIDERANT l'obligation fixée par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) d'avoir un directeur pour gérer notamment le service périscolaire TAP

CONSIDERANT les besoins d'animation et de coordination des affaires scolaires périscolaires et extrascolaires :

- Gestion, animation et pilotage des équipes (Atsem, adjoints techniques, adjoints d'animation, animateurs) aide au recrutement
- Gestion des moyens matériels et des équipements
- Conception et animation des différents projets éducatifs et pédagogiques (en lien avec les projets d'école notamment)
- Gestion administrative et budgétaire en lien avec les services
- Contrôle de l'application des règles de sécurité et d'hygiène
- Gestion des déclarations réglementaires, demandes de financement et suivi
- Suivi et développement des partenariats
- Organisation et suivi des inscriptions
- Participation aux animations

Monsieur le Président propose l'ouverture d'un poste à temps complet d'éducateur territorial

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE, à l'unanimité

D'ANNULER la délibération n°60/16

D'OUVRIR un poste d'éducateur territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016